

26 janvier 2022

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 novembre 2021: «Pour le maintien de nom du chemin Colladon».

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 16 novembre 2021. Elle a été traitée le 22 novembre et le 13 décembre 2021 sous la présidence de M. Matthias Erhardt. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 22 novembre 2021

Audition de MM. Alain Clerc et Pierre-André Marti, pétitionnaires

M. Clerc tient à revenir sur les raisons qui ont motivé la démarche des pétitionnaires. Il précise tout d'abord que les habitant-e-s du Petit-Saconnex ne s'opposent pas à la féminisation des noms de rues en Ville de Genève et indique qu'ils et elles soutiennent même cette initiative louable. Il relève qu'en revanche cette idée ne paraît pas adéquate dans le cas du chemin Colladon. Il rappelle notamment à ce titre l'article 13, alinéa 4, du règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments qui stipule qu'une personne proposée pour un nom de rue doit avoir un lien pérenne avec la Ville de Genève. Il fait observer que M^{me} Jiaffe est une juriste ghanéenne dont le seul lien avec Genève est d'avoir présidé la session plénière du Conseil œcuménique. Reconnaisant volontiers le parcours remarquable qu'a eu M^{me} Jiaffe au Ghana et dans le monde international, il estime néanmoins qu'en vertu de la loi et du règlement d'application ce nom ne devrait pas être retenu. M. Clerc explique ensuite que la famille Colladon a un lien très ancien avec le Petit-Saconnex en particulier et Genève en général, rappelant qu'il s'agissait de huguenots persécutés en France arrivés à Genève en 1550 dans le sillage de l'arrivée de Jean Calvin. Relevant qu'il existe au Petit-Saconnex une maison qui fut propriété de la famille, il évoque l'importance des Colladon dans l'histoire genevoise, notamment par les médecins, les pasteurs, les juristes et les hommes d'Etat qu'elle lui a laissés. Il cite de plus une femme de la famille qui a eu un rôle très important, rappelant que c'est une Colladon qui a donné naissance à Henri Dunant. Il évoque ensuite en particulier l'influence décisive de Germain Colladon sur les institutions locales, expliquant que ses Edits politiques font figure au XVI^e siècle de première Constitution genevoise. Le pétitionnaire note de plus le fait rare qu'un nom de

rue consacre toute une famille et indique aussi qu'elle est liée à Budé, qui a aussi habité la commune pendant de nombreuses années, ce qui en fait un nom auquel les habitant-e-s du Petit-Saconnex sont très attaché-e-s. M. Clerc relève à ce titre que le changement de nom constituerait le reniement de notre histoire locale et fait observer que cela serait d'autant plus dommageable que Genève ne peut pas se targuer d'avoir beaucoup de références aussi importantes à notre passé. Il estime que la féminisation d'une rue serait plus adéquate au nouvel ensemble des Morillons et précise que cela éviterait un reniement lourd de conséquences pour l'histoire de la ville, déclarant enfin qu'il serait dommageable d'occulter le passé d'une famille aussi méritante qui a vécu et animé la vie politique, sociale et scientifique de la ville de Genève durant près d'un demi-millénaire. Il indique avoir été invité avec l'association des habitant-e-s du Petit-Saconnex à s'exprimer devant la commission de nomenclature, précisant que la pétition leur a aussi été transmise avec une centaine de signatures. Il indique qu'aucune réaction officielle n'a encore été formulée suite à cette audition, mais estime que les commissaires semblent avoir pris note de leur propos. Il explique ensuite qu'il existe, en face du palais Eynard, une rue Jean-Daniel-Colladon qui, elle, pourrait faire l'objet d'un changement de nom, déclarant que cela n'est toutefois pas son propos ce soir. Répétant que la famille Colladon a du mérite et qu'elle est attachée au Petit-Saconnex, il déclare que selon certaines de ces sources ce message a été entendu par le Canton et estime que la commission des pétitions de la Ville de Genève serait à même d'envoyer aussi un message en ce sens, étant donné que les Genevois-es et les habitant-e-s du Petit-Saconnex sont attaché-e-s à ce nom.

M. Marti relève que le chemin Colladon commence à proximité du siège de la Croix-Rouge, ce qui établit avec ce nom un double rapport avec Henri Dunant.

Un commissaire remercie les auditionnés pour ces explications, indiquant qu'il n'était pas au courant, de même que probablement beaucoup de Genevois-es, de l'histoire de la famille Colladon.

Un commissaire déplore qu'un obstacle se présente systématiquement lorsque la Ville veut féminiser le nom d'une rue, soit qu'il faudrait lui préférer une nouvelle rue, soit qu'il ne faudrait pas débaptiser un nom de rue d'une personnalité masculine, soit qu'il ne faudrait pas changer les habitudes des habitantes et habitants. Il relève que cette volonté demande par conséquent une certaine énergie. Cela étant dit, le commissaire demande ensuite si l'établissement médico-social (EMS) du chemin Colladon fait partie des pétitionnaires.

M. Clerc répond par la positive, indiquant que les pensionnaires de la Résidence Colladon se sont vivement élevés contre ce changement de nom. Il précise que cette résidence accueille des personnes âgées en bonne santé et autonomes.

Le président de la commission demande quel nombre de signatures a atteint la pétition à l'heure actuelle.

M. Clerc répond que 150 signatures ont été récoltées. Il relève que les possibilités de féminiser des noms d'artères sont grandes avec l'agrandissement du Grand-Morillon, étant donné que ces nouvelles allées et avenues ne disposent encore d'aucun nom. Il note de plus que la proximité du Conseil œcuménique pourrait se prêter au changement qui est souhaité au chemin Colladon.

Une commissaire demande aux pétitionnaires ce qu'ils attendent de la commission des pétitions.

M. Clerc répond que leur souhait serait que la commission renvoie la pétition au Conseil administratif, afin que ce dernier la transmette au Conseil d'Etat avec l'expression des réticences de la Ville à l'égard de ce changement de nom du chemin Colladon.

Une commissaire dit son étonnement face au ton qu'emploie la pétition, qui fait mention d'une «démarche absurde, offensante, mettant les femmes sous tutelle». Elle demande aux auditionnés s'ils peuvent fournir une explication quant aux termes employés vis-à-vis d'une femme brillante qui a combattu le sexisme et le racisme, et se demande en quoi ce changement de nom met les femmes sous tutelle.

M. Clerc répond que la pétition a été rédigée indépendamment de l'Association des habitant-e-s du Petit-Saconnex et explique qu'elle a été écrite comme un cri du cœur des habitant-e-s, qui sont après coup venu-e-s vers l'association pour qu'elle aide à la porter. Il déclare que si l'association avait écrit la pétition, elle aurait utilisé des termes différents et plus diplomatiques. Il précise ensuite que pour ce qui est de l'idée de «tutelle», celle-ci exprime le fait qu'il n'est pas souhaitable que l'on donne l'impression que l'on reconnaît le rôle des femmes en changeant le nom d'une rue, surtout si c'est au détriment d'une référence patrimoniale. Le pétitionnaire convient cependant que les termes choisis pour l'exprimer sont peut-être quelque peu malvenus.

Une commissaire demande combien de membres comptait la famille Colladon.

M. Clerc répond qu'elle a compté beaucoup de monde, étant donné qu'elle s'est établie à Genève dès 1550, et a essaimé vers Lausanne et Neuchâtel où elle a également joué un grand rôle. Il précise que le dernier des Colladon est décédé en 1973, mettant fin à la lignée genevoise.

M. Marti ajoute qu'il existe une salle Colladon au Musée des sciences.

M. Clerc précise que cette salle rend hommage à Jean-Daniel-Colladon qui a notamment fait en son temps une découverte fondamentale sur la vitesse des ondes sous-marines.

La commission n'ayant plus de questions, les pétitionnaires sont remerciés.

Discussion

Une commissaire indique qu'elle est favorable à ce que le renvoi au Conseil administratif soit voté ce soir.

Un commissaire abonde en ce sens.

Le président rappelle que M. Gomez devra être auditionné prochainement sur une pétition similaire. Il dit avoir trouvé très intéressante l'explication des auditionnés sur l'importance de la famille Colladon, et estime qu'il serait utile de demander au Conseil administratif comment les rues à débaptiser sont choisies, étant donné l'importance patrimoniale qu'a en l'occurrence le nom du chemin Colladon.

Une commissaire relève que les pétitionnaires ont indiqué que la décision du Conseil d'Etat était imminente. Elle indique qu'elle peut néanmoins être renvoyée au Conseil administratif et la question, mentionnée par le président, posée à M. Gomez lors de sa prochaine audition.

Un commissaire déclare que son parti est prêt à voter ce soir.

Une commissaire déclare être favorable au classement de la pétition, estimant que cela est cohérent avec la volonté affichée par la Ville de favoriser le fait que davantage de noms de rues soient des noms de femmes.

Une commissaire indique tout d'abord qu'étant remplaçante dans cette commission elle s'en tiendra à l'avis de ses camarades. Elle fait observer que les pétitionnaires ont pu expliquer le rôle intéressant des Colladon dans l'histoire de Genève, relevant que cette famille n'a pas de rapport négatif à l'histoire, contrairement à d'autres noms de personnalités qui peuvent avoir par exemple commis des crimes contre l'humanité. Elle note à ce titre qu'il ne serait pas grave que la féminisation se porte plutôt sur une rue voisine. Elle dit enfin son intérêt à connaître les critères de sélection du département.

Un commissaire estime qu'il serait intéressant d'auditionner la Résidence Colladon, pour savoir à quel point le changement de nom pose problème pour les résident-e-s.

Une commissaire socialiste estime qu'il n'est pas forcément pertinent de multiplier les auditions, mais relève qu'il serait intéressant pour la forme d'entendre M. Gomez, pour également avoir l'avis de la défense dans ce dossier. S'il indique que le groupe socialiste soutient la féminisation des noms de rues, il constate que ce sujet ne donne pas lieu aux débats les plus intéressants et au meilleur du Conseil municipal. Il rejoint ensuite la commissaire concernant le ton de la pétition, et indique qu'il aurait de la peine pour cette raison à soutenir un renvoi au Conseil administratif. Le commissaire explique abonder en revanche dans le

sens de la proposition d’auditionner M. Gomez pour savoir comment le Conseil administratif choisit les noms de rues à féminiser, et fait observer que d’ici là la décision du Conseil d’Etat au sujet du chemin Colladon devrait tomber.

Le président tient à déclarer qu’il a trouvé relativement choquant que le seul mérite qu’ont évoqué les pétitionnaires au sujet d’une femme de la famille Colladon est qu’elle ait donné naissance à un homme, et relève que cette vision n’est pas tout à fait de ce siècle.

Un commissaire indique qu’il faut un juste motif pour changer un nom de rue, et que l’entier de la nomenclature ne saurait être changé en fonction des élections ou des majorités du moment. Il estime de plus que si M^{me} Jiagge est en effet méritante, il serait plus logique que son nom soit donné à une artère située dans un quartier en lien avec l’œcuménisme. Se demandant ensuite où se situe ici la démocratie participative prônée par la Ville, il s’interroge sur ce qui a guidé le choix du Conseil administratif sur cette rue plutôt que sur une autre. Relevant que la position des pétitionnaires est digne d’intérêt, il estime qu’il convient de la renvoyer sans attendre à l’exécutif municipal, d’autant que le processus de décision est déjà avancé. Il convient également du fait, comme l’a relevé un commissaire, que l’avant-dernier paragraphe de la pétition est à tout le moins maladroit.

Le président rappelle qu’une audition de M. Gomez est déjà prévue pour la séance du 13 décembre, qui est la prochaine séance de la commission.

Un commissaire souhaite connaître le délai dans lequel le changement de nom va ou non être décidé, demandant si une éventuelle audition mettrait la commission en retard par rapport à l’annonce de cette décision.

Un commissaire répond que même si l’audition de M. Gomez est votée pour le 13 décembre, l’objet ne sera de toute façon pas abordé avant la plénière du 25 ou 26 janvier, autrement dit probablement après que le Conseil d’Etat aura rendu sa décision sur la base du rapport de la commission de nomenclature qui vient de lui être remis.

Le président soumet au vote de la commission la proposition d’audition de M. Gomez.

Vote

La commission vote en faveur de l’audition de M. Gomez par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 5 non (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (EàG).

Séance du 13 décembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Héloïse Roman, chargée de projets au DFEL

Invité-e-s à s'exprimer sur une pétition traitant de la féminisation des rues (pétition P-446, «Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix»), les auditionné-e-s évoquent également le cas du chemin Colladon dans leurs réponses. Cette partie est ainsi retranscrite dans ce rapport.

De manière introductive, M. Gomez relève que la question des noms de rues est une question qui touche passablement de monde, et indique à la fois s'en réjouir et s'en inquiéter. Il dit premièrement s'en réjouir car il est positif de pouvoir mener un débat sur des questions d'égalité en termes réels et d'adopter des mesures concrètes en mesure de les favoriser, comme la féminisation des noms de rues. Il relève que ce processus a été accepté au Grand Conseil par une majorité assez large, qui va bien au-delà des rangs de la gauche, et que des motions en ce sens ont été acceptées en tout temps au Conseil municipal. Il observe que, comme tout processus, celui-ci soulève des questions, et explique que pour y répondre les remarques qui leur sont adressées sont compilées et que des explications sont fournies quant au bien-fondé du changement envisagé. Il indique que de chaque changement particulier sont tirés des enseignements pour les prochains changements envisagés, étant donné que c'est un processus auquel la Ville tient. Il relève sur le fond que moins de 10% de femmes disposent de rues à leur nom et fait observer qu'il s'agit là d'une grande inégalité à laquelle il convient de remédier en respectant les motions votées par le Conseil municipal. Il explique en ce sens que la Ville a à cœur de poursuivre le processus. Il fait ensuite observer que, comme tout changement, il suscite des résistances, qui parfois peuvent être compréhensibles ou justifiées, et déclare à ce titre qu'il convient d'expliquer la démarche aux habitantes et habitants au cas par cas.

Le président de la commission demande quels sont les critères sélectionnés pour l'identification des rues pouvant donner lieu à un changement de nom.

M. Gomez répond que deux critères sont nécessaires pour changer le nom d'une rue, et cite premièrement le motif de sécurité qui se présente lorsque deux artères portent le même nom, comme c'est le cas pour «Simplon» ou «Colladon». Il cite ensuite la nécessité d'une contribution importante à un niveau genevois, suisse ou international, et évoque l'exemple de Tolstoï qui dispose d'une rue à son nom à Genève alors qu'il n'y est que très brièvement resté. Pour ce qui est de la rue Colladon à conserver, il estime que si la contribution de Jean-Daniel est fondamentale, celle de Frédéric l'est peut-être moins, et c'est pour cette raison que M^{me} Jiage a été identifiée pour pouvoir le remplacer.

M^{me} Roman précise que quatorze propositions de féminisations ont été déposées par la Ville auprès de la commission de nomenclature cantonale. Elle explique ensuite que M^{me} Jiagge était membre d'une organisation internationale et a défendu les droits des femmes et des enfants. Elle fait observer qu'au vu de la proximité des organisations internationales avec le quartier du Petit-Saconnex il faisait sens de choisir cet endroit pour nommer une artère d'après son nom, et déclare de manière plus générale que la Ville tente de tenir compte d'une proximité géographique et historique pour les rues proposées.

M. Gomez ajoute que même si M^{me} Jiagge ne remplace pas le nom du chemin Colladon, ce nom va tout de même devoir changer tôt ou tard pour éviter le doublon avec la rue Colladon.

Un commissaire souligne que le règlement cantonal impose de ne pas avoir de rues qui portent deux fois le même nom.

Un autre commissaire, relevant que ces rues portent deux prénoms différents, demande depuis combien de temps cette situation perdure.

Le commissaire ayant rappelé précédemment le règlement cantonal relève qu'auparavant la rue Jean-Daniel Colladon s'appelait rue Neuve-du-Manège et fait observer que les artères de la Ville ont régulièrement changé de nom au cours des siècles.

M. Gomez remercie ce dernier de venir apporter ses connaissances historiques fines au débat.

Après ces échanges concernant le chemin Colladon dans le cadre de l'audition pour la pétition P-446, «Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix» (pour de plus amples détails, voir le rapport de la pétition P-446), l'audition spécifique concernant la pétition P-454, «Pour le maintien de nom du chemin Colladon», se poursuit.

Un commissaire, rappelant que les pétitionnaires avaient fait état de l'urgence de leur objet, demande à M. Gomez où en est la situation autour du chemin Colladon.

Le magistrat répond qu'ils ont été reçus par la commission de nomenclature qui leur a demandé de justifier cette proposition, et indique que cette commission a reçu également les opposants au projet. Il ajoute qu'il revient maintenant à la commission de nomenclature de faire une proposition au Conseil d'Etat qui tranchera la question.

Le président de la commission demande confirmation du fait qu'à ce stade le destin de cette proposition est entre les mains du Conseil d'Etat et que l'implication de la Ville dans cette décision est terminée.

M. Gomez répond par la positive.

N'ayant plus de questions à ce sujet, les auditionnés sont remerciés. La discussion au sein de la commission est ouverte.

Discussion

Le président déclare qu'au vu de son caractère caduc, il appartient à la commission de voter le classement de cette pétition et fait observer que c'est le Canton qui s'en occupe maintenant.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe rejoindra la position du groupe des Vert-e-s et soutiendra le classement. Il déclare que les cauteles indiquées par M^{me} Roman pour accompagner les personnes dans les processus de changements de rue (voir rapport de la pétition P-446) sont suffisants pour ne pas l'empêcher.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s fait observer que les auditions de ce soir ont permis de lever les craintes administratives et pratiques des pétitionnaires. Il note en outre qu'il a été confirmé qu'il existe peu de possibilités de nommer de nouvelles rues et explique enfin que ces pétitions constituent une opposition conservatrice au fait d'accorder aux femmes la place qu'elles méritent dans l'espace public.

Vote

La commission vote en faveur du classement de la pétition P-454 par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Annexe: pétition P-454

P-454



Monsieur Amar Madani,
Président du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Service du Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
CH - 1204 Genève

Petit-Saconnex, le 22 octobre 2021

Concerne : Pétition contre le changement de nom du Chemin Colladon

Monsieur le Président,

Avec ce courrier, nous avons le plaisir de vous adresser la pétition qui a circulé dans le quartier du Petit-Saconnex et tout particulièrement au chemin Colladon suite à la lettre que nous avons reçue du Conseiller administratif Alfonso Gomez proposant de changer le nom du chemin Colladon afin de le féminiser.

Cette proposition s'est d'emblée heurtée à une forte opposition et de nombreux habitants sont intervenus auprès de notre Association pour qu'elle s'oppose à cette proposition.

C'est ce que nous avons fait en demandant d'être auditionnés par la Commission Cantonale de Nomenclature (CCN) et c'est pour appuyer cette démarche auprès de la CCN que nous vous adressons cette pétition (qui comprend, à ce jour, 109 signatures).

Nous restons bien évidemment à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos meilleurs sentiments

Pierre-André Marti
Commission aménagement

Alain Clerc
Président

Copie :

- M. Diego Esteban, Président du Grand Conseil
- M. Serge Dal Busco, Président du Conseil d'Etat

Annexe mentionnée

REÇU le

P-454

le 1 NOV. 2021

PETITION

Contre le changement de nom du chemin Colladon - 1209 Genève

A l'attention de la Ville de Genève : communication.dfel@ville-ge.ch

C'est avec grand étonnement que nous prenons connaissance de votre courrier du 20 août 2021, nous annonçant que la Ville de Genève envisage de "féminiser" le chemin Colladon.

Nous, habitants du chemin Colladon et alentours nous nous y opposons pour les motifs suivants :

Les indications fournies sur le site www.ge.ch indiquent sans ambages que le chemin Colladon est associé à M. Frédéric Colladon, docteur en médecine, qui fut propriétaire de la maison dite de la Tourelle, au Petit-Saconnex, immeuble ancien associé à l'histoire même de la localité, puisqu'il appartient aux Sacconay. Ce personnage historique est donc directement lié tant à la localité qu'à l'histoire et au nom du (Petit-) Saconnex. Y substituer le nom d'un autre personnage trahit donc l'histoire du quartier.

La rue Jean-Daniel Colladon au centre-ville pourrait tout aussi bien être modifiée, car il s'agit également d'un homme célèbre et il donne son nom à une rue beaucoup plus petite que celle au Petit-Saconnex.

Les habitants du chemin Colladon sont très nombreux. Ce chemin donne également son nom au plus vieil et prestigieux EMS de Genève (Résidence Colladon), à un arrêt TPG et au restaurant Colladon Parc. Changer le nom entraînerait ainsi de très nombreux inconvénients et remettrait même en cause certaines raisons sociales, sans parler des frais.

Grand nombre des habitants du chemin Colladon y ont résidé depuis des décennies et/ou sont très âgés. Leur imposer un nouveau nom bouleverserait leur quotidien et leur histoire.

Les tracasseries administratives et les frais que subiraient les habitants du chemin Colladon en cas de changement de nom seraient de taille. Non seulement leur faudrait-il communiquer le changement d'adresse aux autorités, mais également à leurs proches et membres de la famille, à leurs médecins et cocontractants privés, à leur banque, à la Poste, aux assurances LAMal et privée, etc. Ces démarches sont d'autant plus ardues que grand nombre des habitants ont déjà atteint un certain âge et auront de la peine à les effectuer, particulièrement lorsque nombre de sociétés demandent des notifications électroniques.

Les habitants du chemin Colladon seront, en cas de changement de nom en "Annie-Jagge" le plus souvent obligés d'épeler ce nom difficilement compréhensible par téléphone. Des courriers n'arriveront pas à bon port, il y aura des erreurs nombreuses, tandis que "Colladon" se laisse facilement épeler à l'égard de personnes francophones.

Nous soutenons la cause des femmes en général, mais ce n'est pas en procédant, comme le fait la Ville de Genève, à de l'actionnisme purement symbolique, aux frais du contribuable, que celle-ci en sera améliorée. Cette démarche nous apparaît au contraire absurde, offensante car creuse et mettant les femmes sous tutelle, alors qu'il y aurait tant d'autres mesures concrètes plus utiles qui pourraient favoriser ladite cause.

Ce changement de nom, en tant que pure mesure de réorganisation interne, affecterait de manière négative la vie de nombreux habitants.